

N° VILLE_2025DC168

OBJET : MODIFICATION DU NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ 2025TEP05

Le maire de la ville de CORBAS (Rhône),

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2020_DL053 du conseil municipal du 25 mai 2020, portant délégation du conseil municipal au maire,

VU le Code de la commande publique

VU le marché n°2406TEP05 notifié le 17/06/2024

VU la décision n°VILLE_2025DC145 du 8 juillet 2025 actant un avenant 01 au marché n°2406TEP05

CONSIDÉRANT que la commune a décidé de procéder à des travaux d'extension par la création d'un restaurant scolaire et de deux salles de classes en élémentaire sur le groupe scolaire Jacques Prévert situé impasse Jacques Prévert à Corbas ;

CONSIDÉRANT qu'il a été nécessaire de procéder à l'ajout de prestations supplémentaires en cours d'exécution ;

CONSIDÉRANT que la décision actant l'avenant 01 comportait une erreur ;

DECIDE

ARTICLE 1 : D'annuler la décision n°VILLE_2025DC145 du 8 juillet 2025

ARTICLE 2 : De conclure, avec la société AN TOITURE BARDAGE domiciliée Lieu dit pont Dorieux, 76 route de Fleurieux - 69380 CHÂTILLON, un avenant 01 actant la modification suivante :

- Travaux d'adaptation techniques en plus-values : Habillage de la sous-face du auvent et installation d'un auvent périphérique sur l'ensemble du bâtiment selon devis AN TOITURE BARDAGE n° 21628 en date du 25/03/2025

La plus-value engendrée par cet avenant est de 88 860,00 € HT (106 632,00 € TTC).
Il correspond à 47,54% du montant initial du marché public.

Le nouveau montant du marché est de 275 771,17 € HT soit 330 925,40 € TTC.

Les autres conditions du marché restent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250812-VILLE_2025DC168-AU